



**Termes de référence pour le recrutement d'un consultant
pour la conception d'un guide pratique sur la charte de l'eau
du Bassin du Lac Tchad**

**UICN, Programme Afrique Centrale Occidentale (PACO)
Bureau du Cameroun**

Date de publication : 31 Juillet 2023

Date et heure de Clôture : 18 Août 2023 00 :00 GMT (GMT+1)

CONTEXTE

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1400 organisations Membres et les compétences de plus de 15 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

L'UICN a fait de la gestion durable des ressources du bassin du Lac Tchad l'une de ses priorités pour les prochaines années. Le bassin du Lac Tchad est un bassin versant endoréique avec une surface hydrographique de 2 380 000 km², couvrant 7,8 % de la surface du continent. Le bassin actif a une surface estimée à 967 000 km². Le principal apport en eau provient à 90 % du fleuve Chari et de son affluent le Logone. Le fleuve Komadougou Yobé ne participe que pour 10 % aux eaux du lac, avec un débit amoindri par la présence de deux barrages au Nigéria. Jadis l'un des plus grands lacs du monde, le Lac Tchad s'est réduit considérablement pendant les quatre dernières décennies, et ne représente plus que le dixième de la superficie de 1960, en raison du déficit de pluviosité et de l'augmentation des prélèvements pour l'irrigation.

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), créée en 1964, est l'organe en charge de la gestion de ce bassin. Son mandat est d'assurer la gestion du Lac Tchad et de ses ressources en eau partagées, la préservation des écosystèmes et la promotion de l'intégration régionale, de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du lac Tchad. En 2012, la CBLT a élaboré la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad dont l'objectif est le développement durable du Bassin du Lac Tchad, au moyen d'une gestion intégrée, équitable, concertée des ressources en eau partagées et de l'environnement du bassin.

Depuis plusieurs années déjà, l'UICN accompagne la CBLT dans le processus de vulgarisation de la Charte de l'Eau à l'échelle régionale, nationale et locale. Dans la continuité de cette activité, l'UICN va apporter un appui dans l'élaboration d'un guide pratique simplifié dont le principal objectif d'aider les parties à mettre en application la Charte de l'Eau en proposant un commentaire détaillé de ses dispositions contraignantes (obligations). Ce guide sera sous forme de livre de poche d'une quarantaine de page, illustré par des exemples de bonnes pratiques appliquées dans la région ou en Afrique et dans un langage simplifié et destiné au grand public, pas forcément des spécialistes dans le domaine de l'eau. Ce guide sera mis en ligne, et imprimé par l'UICN et la CBLT, pour être vulgarisé et servir d'outil de sensibilisation des acteurs intervenant dans le bassin du Lac Tchad. Les présents termes de référence visent à recruter un consultant individuel pour accompagner l'élaboration de ce guide.

OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est d'élaborer un guide pratique de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad dans langage simplifié. Suivant la table des matières définie par l'UICN et la CBLT, ce guide pratique devra faire un résumé des éléments contenus dans la charte et ses annexes.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- Concevoir un guide pratique de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad à partir du document principal et ses annexes ;
- Utiliser un langage simplifier et des illustrations dans le guide ;
- Réaliser l'infographie nécessaire afin de mettre le guide pratique sous un meilleur format de lecture.

LIVRABLES

Le consultant chargé de la mission devra fournir 01 guide pratique de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad en 02 versions, dont 01 en Français et 01 autre en Anglais.

Livrables	Echéances
01 Rapport de démarrage confirmant la méthodologie, le calendrier de travail avec les détails des tâches, les délais et les livrables	01 jours après la signature du contrat (30% du paiement)
Draft 1 du guide pratique de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad (01 en Français et 01 en Anglais)	13 jours après la signature du contrat
Draft 2 du guide pratique de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad (01 en Français et 01 en Anglais)	17 jours après la signature du contrat (40% du paiement)
Guide pratique final de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad (01 en Français et 01 en Anglais)	20 jours après la signature du contrat (30% du paiement)

Aucun frais de déplacement n'est prévu dans le cadre de cette mission. Pour les informations complémentaires, veuillez écrire à l'adresse andre-marie.tine@iucn.org

COMPETENCES REQUISES

Profil et expériences

- Être ressortissant de l'un des pays membres de la CBLT ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 3 au moins) en Science de l'information et de la communication, Sciences Sociales, Sciences Juridiques, Sciences de l'environnement ou de l'eau ou toute autre formation équivalente ;
- Justifier d'une expérience significative d'au moins 5 ans la rédaction des rapports d'études, d'atelier ou de réunion de haut niveau et des notes de politique ;
- Justifier d'une expérience significative dans la réalisation des missions similaires ;
- Avoir une connaissance dans le domaine de l'environnement et de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants.

Autres compétences requises

- Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication ;
- Excellentes aptitudes analytiques de résolution de problèmes et d'écriture/rédaction ;
- Aptitude à accepter les contributions et à recevoir des orientations de plusieurs sources et créer une synthèse nécessaire pour aboutir à des résultats concrets ;
- Avoir une attention particulière pour les détails et disposer d'une aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- Avoir des capacités à assurer l'appropriation de plusieurs questions et produire des résultats mesurables et cohérents.

CANDIDATURES

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué d'une offre technique et d'une offre financière.

L'offre technique, qui aura un poids (Pt) de 70%, comprendra :

- La déclaration dûment remplie et signé relative à la rFP : IUCN-2022-09- P03944
- La description de l'organisation ;
- La compréhension de la mission ;
- L'approche, la méthodologie et le plan de travail ;
- La composition de l'équipe, la description des profils et l'affectation des tâches.

L'offre financière (en FCFA de préférence), qui aura un poids (Pf) de 30%, comprendra le détail des coûts selon les différents volets mentionnés, avec les taxes et les montants hors taxes, le mode de paiement et les échéances.

Critères de sélection

La sélection des consultants sera faite sur la base du rapport qualité /coût. D'abord une évaluation technique sera menée et les consultants seront classés au moyen du système de notation ci-dessous :

Critères	Notes
Qualité de présentation	10
Critique des termes de référence	20
Méthodologie et approche	25
Connaissance du terrain	10
Diplômes	10
Expériences	25
Total	100

Chaque proposition conforme recevra une note technique (T). Les notes techniques seront normalisées selon la formule suivante : $Tn = \frac{TM}{Tc}$, où Tn représente la note technique normalisée du candidat en %, TM est la note technique maximale obtenue, Tc est la note technique de chaque candidat. Les notes techniques normalisées seront classées par ordre décroissant et toute note technique normalisée inférieure à 70% sera éliminatoire

Ensuite, les propositions techniques ayant reçues une note technique normalisée supérieure ou égale à 70 seront soumises à l'évaluation financière. Après avoir vérifié que les propositions financières sont conformes et dépourvues d'erreurs, les offres financières (F) seront normalisées selon la formule suivante : $Fn = \frac{Fm}{Fc}$, où Fn est la note financière normalisée du candidat, Fm est l'offre financière minimale reçue pour les candidats retenus après l'évaluation technique et Fc l'offre financière de chaque candidat des offres retenues après l'évaluation technique.

Enfin, une note globale sera attribuée à chaque offre retenue après l'évaluation technique en appliquant la formule suivante : $NG = (Tn * Pt + Fn * Pf) * 100$, où NG représente la note globale du candidat, et Tn, Pt, Fn et Pf comme précédemment déterminés. Le candidat avec la note globale la plus élevée sera retenu.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre leur proposition à l'UICN au plus tard à minuit le **18 Août 2023** par courrier électronique à andre-marie.tine@iucn.org

L'objet de l'e-mail doit être « **Recrutement d'un consultant pour la conception d'un guide pratique sur la charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad** ».

Le dossier de candidature doit comprendre une offre technique et une offre financière. Le consultant doit obligatoirement fournir une copie de son diplôme, un CV ; une ou des attestations de bonnes fins des études similaires. L'offre financière devra mentionner les frais liés aux honoraires, à la communication et à l'infographie

Les copies électroniques doivent être soumises en format PDF et natif (par exemple, MS Word). Les candidats peuvent soumettre plusieurs e-mails (correctement annotés - par exemple, e-mail 1 sur 3) si les fichiers joints sont jugés trop volumineux pour convenir à une seule transmission par e-mail.

IMPORTANT : Les documents soumis doivent être protégés par un mot de passe afin qu'ils ne puissent pas être ouverts et lus avant la date limite de soumission. Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents soumis. Une fois la date limite passée et au plus tard le **21 août 2023** à 8h00 CET, veuillez envoyer le mot de passe correspondant à la même adresse e-mail que celle utilisée pour soumettre votre Proposition. Cela garantira une soumission sécurisée des offres et un processus d'ouverture.

Veuillez NE PAS envoyer le mot de passe par e-mail avant la date limite de soumission de la proposition.